

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT

N° I-CF1106

présenté par

M. Le Coq, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 38

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP appelle à supprimer la redirection des excédents de l'Unedic vers l'Etat, ce qui n'est ni plus ni moins que la subtilisation des cotisations des travailleurs et des assurés à l'assurance-chômage.

La réaffectation des quelques milliards d'euros, soit les excédents de l'Unedic, au budget général de l'Etat, viendrait servir à financer la coûteuse transformation de Pôle Emploi en France Travail. C'est une insulte aux travailleurs qui se sont vu réduire leurs droits, réduire leur temps d'indemnisation "et en même temps" augmenter leur durée de cotisation obligatoire. C'est d'autant plus malvenu que France Travail n'est visiblement pas financé, avec un plan de licenciement massif de 500 emplois qui se profile au nom de l'austérité imposée.

La caisse d'assurance-chômage n'a pas vocation à faire des bénéficiaires. Si des excédents adviennent, cela signifie que les cotisations sont plus importantes que les droits octroyés, en dépit des exonérations importantes mises en place par les gouvernements macronistes précédents. À la constatation de ces excédents, deux possibilités s'ouvrent :

- Ou bien les droits ouverts relativement aux cotisations réalisées sont trop faibles, et il s'agit donc d'élargir les droits au chômage, en revenant notamment sur l'allongement des durées de cotisation,

passée de 4 à 6 mois sous Macron.
- Ou bien les perspectives de cotisations futures sont négatives, et il convient alors de mettre en réserve ces excédents afin d'assurer le maintien des droits existants à l'avenir.

À l'inverse, la stratégie macroniste qui consiste à venir boucher les trous budgétaires d'un Etat qui dépense plus de 200 milliards d'euros en aides publiques aux entreprises, n'est, en aucun cas, justifiable : les salariés n'ont pas à cotiser pour que le gouvernement capte cet argent au profit du CIR !

Pour toutes ces raisons, nous appelons à ne pas détourner le fruit des cotisations des travailleurs, et par conséquent nous proposons la suppression de cet alinéa.